

## DÉCLARATION SOLENNELLE ATTESTANT LE LIEN DE PARENTÉ ENTRE LE CITOYEN CANADIEN OU RÉSIDENT PERMANENT ET L'ÉTRANGER UKRAINIEN

Le citoyen canadien ou le résident permanent, âgé de 18 ans ou plus, résidant au Canada doit remplir et signer ce formulaire par une déclaration solennelle en présence d'une personne qui, en vertu de la loi, est autorisée à recevoir une déclaration solennelle. En signant ce formulaire, le citoyen canadien ou le résident permanent atteste de son lien de parenté avec son époux ou conjoint de fait, son enfant (quel que soit son âge), son petit-enfant, son parent, son grand-parent ou son frère ou sa sœur. Le citoyen canadien ou le résident permanent doit également remplir cette déclaration si son enfant (18 ans ou plus), son petit-enfant (18 ans ou plus), son parent, son grand-parent ou son frère ou sa sœur ne peut quitter l'Ukraine, est porté disparu, présumé mort ou décédé, et si son époux ou conjoint de fait au Canada présente une demande pour demeurer au Canada de façon permanente.

SECTION 1 -	RENSEIGNEMEI	NTS PERSON	NELS DU CITOYE	N CA	NADIEN OU DU RÉS	SIDENT PERMANENT					
Nom de famille (tel qu'il figure sur une pièce d'identité valide délivrée par le gouvernement du Canada)					Prénom(s) (tel(s) qu'il(s) figurent sur une pièce d'identité valide délivrée par le gouvernement du Canada)						
IUC Lieu de naissance				Date de naissance (AAAA-MM-JJ) Citoyenneté							
ADRESSE RÉSI	DENTIELLE			ı							
Case postal	Numéro d'appart	ement ou d'unité	Numéro d'immeuble	Nom o	de rue						
Ville				Province ou territoire			)	Code postal			
Adresse électron	ique						Numéro de téléphone				
SECTION 2 -	RENSEIGNEMEI	NTS PERSONI	NELS DU PAREN	T UKF	RAINIEN DU CITOYE	N CANADIEN OU DU	RÉSIDEN	T PERMANENT			
Nom de famille (t	ou titre de v										
IUC (s'il y a lieu et s'il est connu)		Lieu de naissance		Pay	ys de citoyenneté (tel qu'il figure dans le titre de voyage)		Date de naissance (AAAA-MM-JJ)				
quitter l'Ukraine permet pas de	e, est porté disparu d laisser le champ vid	ou présumé mort e, inscrivez « S. (	et que son époux of O. ».	ı conjo	int de fait est le demand	t, votre grand parent, votr leur principal au Canada. FAIT DU PARENT UKI	Si le formu				
Nom de famille (tel qu'il figure dans votre passeport ou titre de voyage)  Prénom(s) (tel(s) qu'il(s) figurent dans votre passeport ou titre de voyage)											
IUC (s'il y a lieu et s'il est connu)		Lieu de naissance			Pays de citoyenneté (tel qu'il figure dans le titre de voyage)			Date de naissance (AAAA-MM-JJ)			
Lien de parenté	avec le parent du cito	yen canadien ou	du résident permanen				-				
			conjoint de i	ait							
	DÉCLARATION		1-:								
Je confirme avoir lu et compris le contenu du présent formulaire.											
Je,, déclare solennellement que la personne mentionnée a la section 2,											
_			est :								
mon enfant mon petit-fills/ma petite-fille mon frère, ma sœur, mon demi-frère ou ma demi-sœur											
mon parent mon grand-parent mon époux ou conjoint de fait											
Membre de la fa	mille étant citoyen ca	nadien ou résiden	t permanent								
NOM EN LETTRES MOULÉES				Signature				Date (AAAA-MM-JJ)			



Je fais cette déclaration solennelle consciencieusement, sachant qu'elle représente la vérité et qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment.

## SECTION 5 - DÉCLARATION D'UN AGENT CANADIEN AUTORISÉ

SECTION 5 - DECLARATIO	IN D UN AGENT (	CANADIEN AUTORISE	•									
Nom de famille			Prénom(s)									
Profession												
Commissaire à l'assermentation Juge de paix Avocat Notaire												
ADRESSE PROFESSIONNELLE												
Numéro d'appartement ou d'unité	Numéro d'immeuble	Nom de rue										
Ville				Province ou territoire		Code postal						
Adresse électronique					Numéro de	e téléphone						
DÉCLARATION - déclaration faite	devant moi											
Signé à (ville et pro	vince ou territoire):		Signature			Date (AAAA-MM-JJ)						
(espace vide pour sceau officiel)												

## **SECTION 6 - AVIS DE CONFIDENTIALITÉ**

Les renseignements que vous fournissez dans le présent formulaire sont recueillis en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection de réfugiés afin de déterminer si vous pouvez être admis au Canada. Ces renseignements peuvent être transmis à d'autres organismes comme l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) et des gouvernements étrangers conformément au paragraphe 8(2) de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Ces renseignements peuvent également être communiqués à des gouvernements étrangers, à des organismes d'exécution de la loi et à des autorités autorisées à mettre sous garde aux fins de l'administration et de l'application de la législation en matière d'immigration, à condition que cela ne mette en danger ni la personne visée par les renseignements ni les membres de sa famille. Conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels et à la Loi sur l'accès à l'information, toute personne a le droit à la protection de ses renseignements personnels et le droit d'y accéder. Pour en savoir plus à ce sujet, consultez le site Web d'Info Source (http://infosource.gc.ca) ou communiquez avec le Télécentre de Citoyenneté et Immigration Canada. Vous pouvez également consulter Info Source dans les bibliothèques publiques au Canada.